

Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe – CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83 Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 - 68025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60 Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - CS 43007 - 68061 MULHOUSE Cedex 3 Tél. : 03.89.46.89.16

# ► ENTREPRISE INDIVIDUELLE **(**OUVERTURE, FERMETURE, TRANSFERT D'UN ETABLISSEMENT COMPLEMENTAIRE

Un établissement complémentaire est un établissement qui relève du même ressort de Greffe que le siège



# **ASSISTANCE AUX FORMALITES**

#### I. Votre interlocuteur unique:

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

#### II. Contactez votre expert:

- 1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser une échange simple et rapide avec votre conseiller,
- 2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendezvous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
- 3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

#### III. Coût:

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

#### PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet :

Rubriques

 Créer et Reprendre
 Centre de Formalités des Entreprises

#### Formulaires:

- 1 formulaire P2 (document à télécharger)
- 1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin (document à télécharger)
- 1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet (document à télécharger)

#### I. OUVERTURE

- Pour les activités réglementées <u>Loi Raffarin</u>: copie du ou des diplôme(s) ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou fiches de paie sur 3 années ou copie du contrat de travail du salarié qualifié, accompagné de ses diplômes ou certificats de travail sur 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- Activités réglementées : autorisation, diplôme, licence, déclaration douane, arrêté préfectoral... selon le cas

#### Pièces à fournir pour le fonds :

- Si création : néant
- Si reprise d'un fonds de commerce par achat ou donation ou apport : copie de l'acte de vente ou donation ou apport enregistré et copie de la publication dans un journal d'annonces légales ou texte de l'annonce et date de parution dans le journal
- Si location gérance : copie du contrat de location gérance et copie de la publication dans un journal d'annonces légales ou texte de l'annonce et date de parution dans le journal

#### Droits à verser:

1) Frais à régler par chèque à l'ordre de la CMA :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES
GRATUIT	40,00 €	13,33 €

2) Frais à régler par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire :

	MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO
Création ou location-gérance	5,90 €	54,06 €
Achat, Donation ou Apport	5,90 € après Bodacc 8,59 € sans Bodacc	56,74 €

#### II. <u>FERMETURE</u>

- Retourner la carte de marchand ambulant le cas échéant
- 1) Frais à régler par chèque à l'ordre de la CMA :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES
GRATUIT	40,00 €	13,33 €

2) Frais à régler par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire :

	MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO
	5,90 €	48,70 €
Si dernier établissement	GRATUIT	GRATUIT

## III. <u>TRANSFERT</u>

- Aucune pièce justificative n'est demandée
- 1) Frais à régler par chèque à l'ordre de la CMA :

MICRO-	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO
ENTREPRISE	HORS MICRO	ACTIVITES ARTISANALES ET
	ACTIVITES ARTISANALES	COMMERCIALES
GRATUIT	40,00 €	13,33 €

2) Frais à régler par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO
5,90 €	48,70 €

#### SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- > Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire (document à télécharger)
- Liste des pièces à fournir (<u>document à télécharger</u>)



## **SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Je soussigné(e)	·
	cier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :
Par dépôt ou er	nvoi postal :
	constitué par mes soins contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé dossier
Sur rendez-vou	<u>s</u> :
<ul> <li>Dossier of</li> </ul>	complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité
Immatriculation :	70,00 € □
Modification :	35,00 € ☑
Mes coordonné	ees :
NOM:	
Prénom :	
Adresse :	
Qualité :	
Téléphone :	
Email :	
	Date et signature :